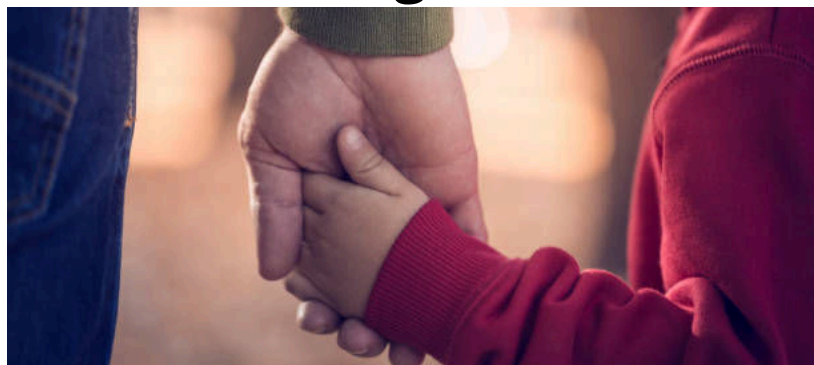


Me Marion PUISSANT
AvocateDate : 25 et 26 juin 2026
Centre Social
François Marchetti
20600 BASTIA

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Cadre général



PRE-REQUIS

Aucun

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels travaillant dans le secteur de l'enfance :
AS, éducateur.trices,
psychologues, orthophonistes,
psychomotricien.nes....

DURÉE :

1, 5 journée

TARIF :

330 €
la session

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Repositionner le contexte législatif et connaître les procédures et les dispositifs de protection
- Adapter les pratiques de terrain au cadre juridique

MOYENS TECHNIQUES ET MOYENS D'EVALUATION

Deux QCM seront présentés :

- L'un en début de formation
- L'autre, en fin de formation pour évaluer les connaissances acquises lors de la formation

SUPPORT PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et échanges avec les professionnels
- Support power-point

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence

DÉLAI D'ACCÈS

8 jours

La protection de l'enfance - Cadre général

PROGRAMME ET DÉROULÉ : 1,5 journée

Jour 1 - Vendredi après-midi : 13 h 30 à 17 h

1. Évolution légale et réglementaire

- Définition de la protection de l'enfance
- Présentation des grandes Lois du secteurs et de leurs apports
 - o Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007
 - o Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016
 - o Loi n° 2022-140 du 7 février 2022
- L'influence du droit international et européen

2. Les acteurs de la protection de l'enfance

- Les institutions nationales de prévention
- Le défenseur des droits
- Le rôle du département
- Le rôle autorité judiciaire
- Le secteur associatif habilité
- Les autres partenaires

3. L'articulation des compétences entre les acteurs de la protection de l'enfance

- Les notions de danger / protection de l'enfance / maltraitance
- La répartition des compétences
 - o La compétence subsidiaire du juge judiciaire – la place du juge des enfants – l'organisation de la justice des mineurs (parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales)
 - o La compétence du Président du Conseil départemental

Jour 2 - Lundi matin :

Le circuit de la protection de l'enfance : du recueil de l'information préoccupante à la mise en place d'une mesure de protection

4. L'information préoccupante

- Le rôle de la cellule départementale
- La saisine directe du parquet
- La saisine du juge des enfants
- L'auto-saisine du juge des enfants

5. La procédure d'assistance éducative

- Accès au dossier
- Mesures d'investigation
- Audience
- Voie de recours

6. Les différentes aides administratives et judiciaires

- A domicile
- Les placements

lundi après-midi :

7. Le projet pour l'enfant

8. Le partage d'information à caractère secret

9. Les situations spécifiques

- La situation des jeunes majeurs
- La sortie du dispositif de protection de l'enfance
- Les mauvais traitements et les infractions sexuelles – une protection spécifique
- La lutte contre la protection des mineurs